

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026 à 19 HEURES 00

A la salle du conseil de la mairie de Valencisse

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai et à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle de Valencisse sous la présidence de Christine PAVY, Maire de VALENCISSE.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 21 mai 2026
En exercice :	23	
Présents :	20	
Pouvoirs :	1	
Votants :	21	
Présents : MM. CHAMP Jean-François, CHAMPION Thierry, JOBARD Patrice, PANNIER Dominique, PAULIN Sébastien, PIMENTA Léonard, REVERCHON Florent, ROUX Christian, SAUSSEREAU Jean-Luc, Mmes BIENVENU Catherine, DUPONT Cathy, FOUCHAULT Nathalie, JOCARD Sylvie, LAMOUREUX Sylvie, LLORET Sophie, MAILLET Véronique, PAVY Christine, QUAGHEBEUR-OLLIVIER Anne-Sophie, RENAULT Stéphanie, TURPIN Dominique.		
Absents ayant remis pouvoir : M. FLORENCE Fabien donne procuration à M. PIMENTA.		
Absents ou excusés : Mme CHAMPION Nathalie, M. DÉCOBERT Christian.		
Secrétaire de séance : Mme DUPONT Cathy.		

Mme le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie le 28 mai 2026 et publiée sur le site internet de la commune. Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du conseil.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal,
- Choix du programme voirie 2026,
- Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Affaires diverses.



Mme le Maire fait l'appel des conseillers présents, informe des pouvoirs donnés par les absents et constate que le quorum est atteint en début de séance. La séance est ouverte.

Les conseillers présents signent la feuille de présence.



Le conseil municipal désigne Mme DUPONT Cathy en qualité de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2026-077 : Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation du conseil municipal

20 présents – 3 absents – 1 pouvoir – 21 votants

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations accordées par délibération n° 2024-017 en date du 16/02/2024,
Le conseil prend acte de la communication des décisions suivantes prise par Mme le Maire par délégation du conseil municipal :

Décision de Mme le Maire n° 2026-031-DB du 19 mai 2026 : renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 41) pour l'année 2026

La commune de Valencisse a décidé de renouveler l'adhésion auprès du CAUE 41 et d'en régler la cotisation annuelle de 484,00 € pour l'année 2026.

Décision de Mme le Maire n° 2026-032-DB du 19 mai 2026 : Marché public de travaux : fourniture et pose d'une pompe monocellulaire pour l'arrosage du stade de football d'Orchaise

La commune de Valencisse a décidé d'autoriser Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise Steven DAUNAY à Chaumont-sur-Loire (41) pour la fourniture et la pose d'une pompe monocellulaire pour l'arrosage du stade de football d'Orchaise pour un montant de 2 196,30 € HT soit 2 635,56 € TTC.

Décision de Mme le Maire n° 2026-033-DB du 19 mai 2026 : Marché public : fourniture et pose de 2 réhausse béton, d'un regard et d'une pompe vide cave pour le système d'arrosage du stade de football d'Orchaise

La commune de Valencisse a décidé d'autoriser Mme le Maire à signer avec l'entreprise LABBE TP 2 à Valencisse (41) sa proposition de fourniture et de pose de 2 réhausse béton, d'un regard et d'une pompe vide cave pour le système d'arrosage du stade de football d'Orchaise pour un montant de 1 509,00 € HT soit 1 810,80 € TTC.

Décision de Mme le Maire n° 2026-034-DB du 19 mai 2026 : Marché public : réalisation d'un spectacle pyrotechnique sur le site du stade d'Orchaise pour la fête nationale

La commune de Valencisse a décidé d'autoriser Mme le Maire à signer avec l'entreprise FK Event à Tourville-en-auge (14) le devis pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2026 sur le site du stade d'Orchaise pour un montant de 3 200,00 € TTC.

Décision de Mme le Maire n° 2026-035-CB du 20 mai 2026 : Renonciation à l'exercice du Droit de Préemption Urbain – Orchaise

La commune de Valencisse a décidé de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur la parcelle bâtie cadastrée 169AE115 située 3 chemin de la Vaslière à Orchaise, appartenant à M. et Mme Gaëtan et Cécile PERRUCHE, d'une superficie totale de 1074 m², vendue au prix de 170 000 € dont 1 500 € de mobilier avec une servitude du périmètre de protection de transport de gaz.

Décision de Mme le Maire n° 2026-036-CB du 21 mai 2026 : Renonciation à l'exercice du Droit de Préemption Urbain – Molineuf

La commune de Valencisse a décidé de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur la parcelle bâtie cadastrée 000AO63 située 12 avenue d'Orchaise à Molineuf, appartenant à Mme Anne-Marie BAUDIN-MARTY, d'une superficie totale de 6909 m², vendue au prix de 270 000 € dont 13 000 € de commission à la charge de l'acquéreur.

Interventions :



- P. JOBARD expose qu'en ce qui concerne l'adhésion au CAUE 41 la commune pourrait être intéressée par la végétalisation des cours d'écoles.

- C. BIENVENU rajoute qu'ils peuvent également intervenir pour l'aménagement du bourg d'Orchaise.

DÉLIBÉRATION 2026-078 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2026

20 présents – 3 absents – 1 pouvoir – 21 votants

Rapporteur : L. PIMENTA

Interventions :

- L. PIMENTA informe qu'il reste 21 692 € au budget pour les autres travaux de voirie prévus rue du Moulin, chemin de Frotte lièvre et chemin des Renardières.

- J-F. CHAMP rappelle les Dotations Départementales de Solidarité Rurale prévues sur les travaux de voirie.

Délibération :

Vu la réunion du comité consultatif municipal « voirie-sécurité routière-réseaux » en date du 11 mai 2026 chargé d'étudier les devis du programme voirie 2026.

Le conseiller délégué informe le conseil que deux devis ont été reçus pour des travaux divers de voirie et qu'une somme de 148 600 € a été inscrite en section d'investissement du budget primitif 2026 pour des travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise EUROVIA à Blois (41) pour la réalisation des travaux de voirie suivants en 2026 pour un montant total de 105 256,80 € HT soit **126 308,16 € TTC** :

Commune déléguée	Travaux	Montant TTC	
MOLINEUF	Installation de chantier et signalisation	950,40 €	56 728,56 €
	Enrobés chemin de la Maltière	44 809,20 €	
	Réfection du trottoir devant la chapelle en béton désactivé	10 968,96 €	
ORCHAISE	Installation de chantier et signalisation	2 376,00 €	27 518,40 €
	Enrobés chemin de la Vaslière	25 142,40 €	
	Installation de chantier et signalisation	950,40 €	42 061,20 €
	Enrobés chemin de la petite Guillonnière	41 110,80 €	
TOTAL			126 308,16 €

- **CHARGE** Mme le Maire, ou son représentant ayant délégation, de signer les devis avec l'entreprise.

DÉLIBÉRATION 2026-079 : DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

20 présents – 3 absents – 1 pouvoir – 21 votants

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération :



Mme le Maire informe le conseil que suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil doit proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une nouvelle liste de contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DRESSE** la liste suivante de noms de commissaires appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Mme LEVRAULT Marie-Christine	Mme LLORET Sophie
Mme BIENVENU Catherine	Mme MAILLET Véronique
M. CHAMP Jean-François	M. PANNIER Dominique
Mme CHAMPION Nathalie	M. PAULIN Sébastien
M. CHAMPION Thierry	M. PIMENTA Léonard
M. DÉCOBERT Christian	Mme QUAGHEBEUR-OLLIVIER Anne-Sophie
Mme DUPONT Cathy	Mme RENAULT Stéphanie
M. FLORENCE Fabien	M. REVERCHON Florent
Mme FOUCHAULT Nathalie	M. ROUX Christian
M. JOBARD Patrice	M. SAUSSEREAU Jean-Luc
Mme JOCARD Sylvie	Mme TURPIN Dominique
Mme LAMOUREUX Sylvie	



AFFAIRES DIVERSES

Nathalie CHAMPION arrive en séance.

- C. BIENVENU signale que les panneaux de priorité dans la grande rue d'Orchaise ont été replacés dans le mauvais sens après la désinstallation des feux provisoires tricolores. Le service technique va être chargé de les remettre à l'endroit.
- En ce qui concerne la suite de la phase de test des feux tricolores, il faudra réfléchir à un vrai projet en se faisant aider par des organismes extérieurs avant de le présenter en réunion publique aux habitants. Actuellement, rien n'est budgétisé.



- Il est rappelé qu'Agglopolys effectuera les travaux de réfection du réseau d'eau potable et d'assainissement dans la grande rue en 2027. Les travaux pourraient être mutualisés en rénovant les trottoirs.
- N. FOUCHAULT rappelle le concert du Festillésime vendredi prochain et demande de l'aide pour l'installation de la salle.
- N. FOUCHAULT informe que la cave de la mairie annexe de Chambon sera débarrassée le samedi 30 mai à 9 h 30.
- C. PAVY informe des prochains recrutements au service technique voirie-espaces verts-bâtiments.
- Prochaines dates de séance des conseils municipaux à partir de septembre :
 - Mercredi 16 septembre à 19 h à la mairie annexe d'Orchaise (la salle de Molineuf est prise par la promenade artistique)
 - Mercredi 14 octobre à 19 h
 - Mercredi 18 novembre à 19 h
 - Mercredi 16 décembre à 19 h
- Le pot de Noël des employés communaux est prévu le jeudi 17 décembre à 18 h 30
- Le Pique Cisse aura lieu le dimanche 13 septembre
- La fête des écoles aura lieu le vendredi 19 juin au terrain de la Cisse à Chambon

Fin de séance à 20 h 00.

Valencisse, le 10 juin 2026.

La secrétaire de séance, Cathy DUPONT	Le Maire, Christine PAVY
	



